

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION  
-----  
PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE  
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

# MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE AVRANKOU

*Consultant*

*GANDONOU Basile Marius*  
*Ingénieur Agro-économiste*

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,*  
*Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

*Mars 2006*

# SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>CARTES</b> .....	<b>6</b>
<b>FIGURES</b> .....	<b>6</b>
<b>TABLEAUX</b> .....	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF</b> .....	<b>8</b>
1.1 Cadre physique.....	9
1.2 Cadre Administratif.....	12
<b>CHAPITRE II : POPULATION</b> .....	<b>14</b>
2.1 Etat de la population.....	15
2.2 Mouvements de la population.....	16
2.3 Ménages.....	16
2.4 Ethnies.....	17
2.5 Religions.....	17
2.6 Habitat.....	18
<b>CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE</b> .....	<b>20</b>
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	21
3.2 Pouvoir politique moderne.....	21
3.3 Système de parenté (les différentes formes de mariage).....	21
3.4 Place de la femme dans la société.....	22
3.5 Organisation ethno-foncière.....	23
<b>CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES</b> .....	<b>25</b>
4.1 Commerce.....	26
4.2 Agriculture.....	27
4.3 Elevage.....	28
4.4 Les unités économiques.....	29
4.6 Energie et Eau.....	29
4.7 Transport et communications.....	30
4.8 Tourisme et hôtellerie.....	31
4.9 Pêche et chasse.....	31
4.10 Artisanat.....	31
4.11 Sécurité.....	32
<b>CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX</b> .....	<b>33</b>
5.1 Santé.....	34

5.2 Action sociale .....	36
5.3 Education .....	36
5.4 Culture, loisir et sport .....	40
<b>CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES .....</b>	<b>41</b>
6.1 Evolution du budget communal .....	42
6.2 Recettes .....	43
6.3 Dépenses .....	45
<b>CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE.....</b>	<b>46</b>
<b>CHAPITRE VIII : PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES .....</b>	<b>51</b>
8.1 Promotion de l'économie locale .....	52
8.2 Valorisation des filières porteuses.....	54
<b>CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>57</b>
9.1 Evolution des potentialités de la commune.....	58
9.2. Perspectives de développement économique de la commune .....	58
<b>CONCLUSIONS GENERALES .....</b>	<b>59</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises

PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SE	Suivi Evaluation
SG	SH Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs

## **CARTES**

Carte n°1 : Carte administrative de la commune de Avrankou

## **FIGURES**

Figure n°1 : Répartition de la population de la commune de Avrankou par tranche d'âge

Figure n°2 : Répartition de la population de la commune de Avrankou selon l'ethnie

Figure n°3 : Répartition de la population de la commune de Avrankou selon la religion

Figure n°4 : Répartition de la population de la commune de Avrankou selon le secteur d'activité

## **TABLEAUX**

Tableau n°1 : Populations par arrondissement en 1992 et 2002 et les taux d'accroissement

Tableau n°2 : Production agricole dans la commune en 2006 et taux de progression sur les cinq dernières années

Tableau n°3 : Carte sanitaire de la Commune d'Avrankou

Tableau n°4 : Carte de situation des enseignements primaires et maternels de la commune d'Avrankou

Tableau n°5 : Evolution du budget communal et équilibre financier de la commune pendant les cinq dernières années

Tableau n°6 : Atouts et contraintes de la commune

Tableau n°7 : Intrants de la filière volaille leur disponibilité

Tableau n°8 : Extrants de la filière volaille et leur écoulement

## INTRODUCTION

La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin renforçant les dispositions de la constitution béninoise en ses articles 150 et 153 prescrit à chaque commune d'élaborer et d'adopter son plan de développement. C'est dans ce cadre que la Commune d'Avrankou s'est dotée, en février 2005, de son Plan de Développement Communal (PDC).

Les planifications de développement communal, qu'elles soient temporelles ou spatiales, se basent surtout sur des informations de monographiques élaborées pour produire le diagnostic, définir les orientations stratégiques, la vision et les objectifs de développement, et identifier sous forme de programmes/projets les activités et mesures nécessaires à l'accomplissement du développement de la commune.

C'est pourquoi, dans le cadre de la promotion de son économie et en tenant compte des grandes orientations nationales contenues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, la commune d'Avrankou a élaboré sa monographie économique. L'objectif de cette entreprise est de capitaliser et de rendre disponibles les informations économiques générales et spécifiques sur la commune d'Avrankou. Par la richesse des informations qu'elle fournit, la monographie économique communale poursuit trois buts :

- faciliter une exploitation plurielle des informations économiques,
- accompagner et justifier les orientations prises et les options/activités planifiées,
- servir de support pour la présentation de la commune.

La méthodologie utilisée pour conduire le processus d'élaboration de la monographie économique communale est articulée autour de la documentation (PDC, SDAC, Etudes thématiques), d'ateliers régionaux sur la définition du rôle de la commune dans la promotion de l'économie locale et le choix des filières porteuses, d'entretiens individuels et de groupe par le biais d'un questionnaire et de fiches et des visites sur le terrain.

La structuration du présent document de monographie communale est la suivante :

- Cadre physique et administratif
- Population
- Organisation sociale
- Activités économiques
- Secteurs sociaux
- Ressources financières
- Contraintes et atouts
- Principaux filières porteuses

# **CHAPITRE I**

## **CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF**



## **1.1 Cadre physique**

### *1.1.1 Situation géographique*

La Commune d'Avrankou est située au Sud-Est du Bénin, dans le Département de l'Ouémé. Elle est limitée au Nord par la Commune de Sakété, au Sud par les Communes d'Adjarra et de Porto Novo, à l'Est par la Commune d'Ifangni et la République Fédérale du Nigéria, à l'Ouest par la Commune d'Akpro Misséréti. Elle couvre une superficie de 150 km<sup>2</sup> (atlas monographique, 1992) et est subdivisée en sept (7) arrondissements et 52 villages et quartiers de ville à savoir : Atchoukpa (8 villages), Avrankou (9 villages et quartiers), Djomon (12 villages), Gbozounmè (5 villages), Kouti (8 villages), Ouanho (4 villages) et Sado (6 villages).

### *1.1.2 Climat*

Le climat est du type soudano-guinéen caractérisé par deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches réparties comme suit :

- une grande saison des pluies de mars à juillet ;
- une petite saison des pluies de septembre à novembre ;
- une grande saison sèche de novembre à février ;
- une petite saison sèche de juillet à août.

Dans la zonalité pluviométrique du Bénin, Avrankou se trouve dans la catégorie de forte pluviométrie avec une moyenne annuelle variant entre 1 400 et 1 500mm.

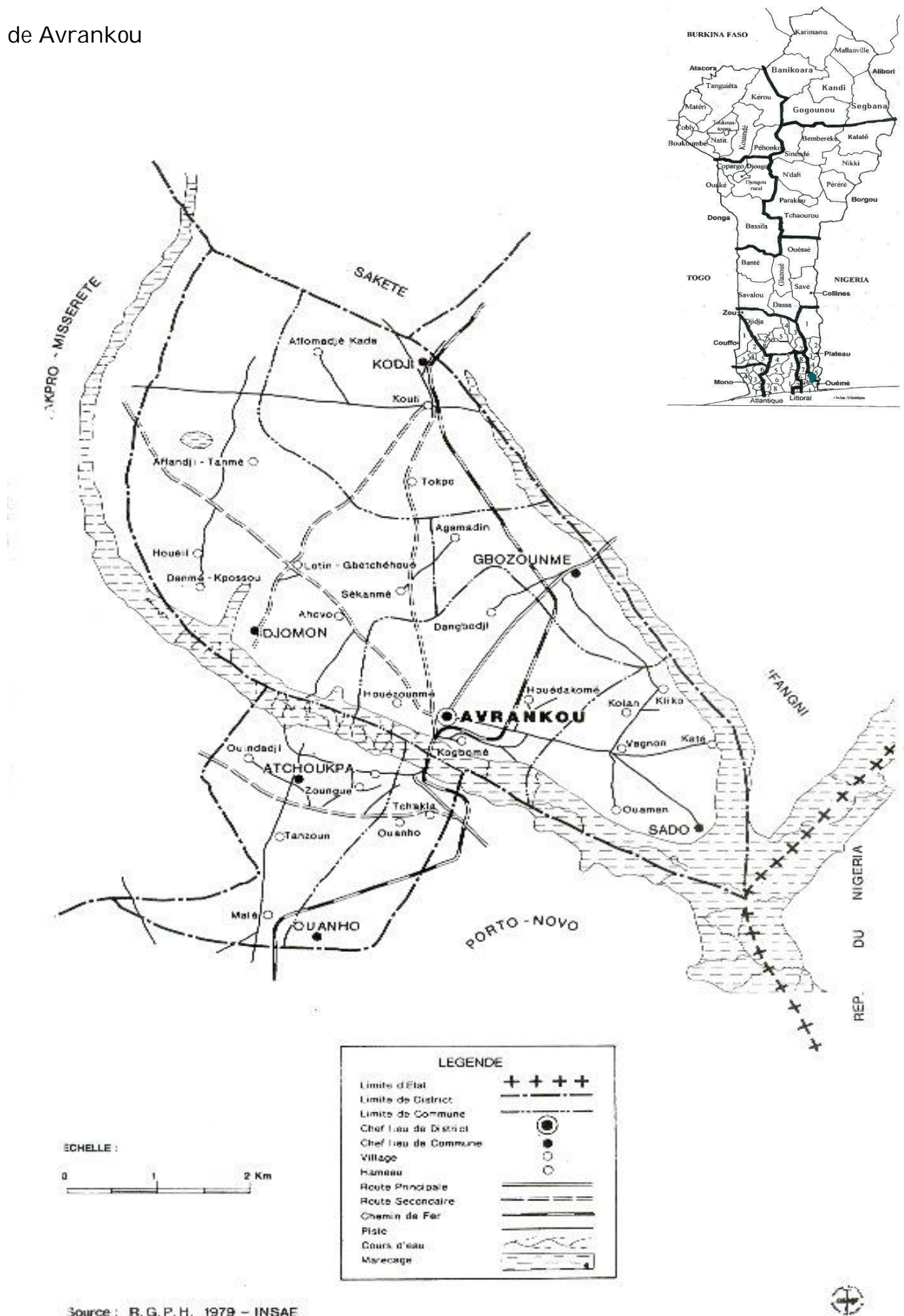
La combinaison des paramètres climatiques fondamentaux que sont la température, la pluviosité et la variabilité pluviométrique situe la Commune d'Avrankou dans le groupe des climats à régime pluviométrique bimodal et l'inscrit dans le climat du Bas Ouémé (ou du delta de l'Ouémé).

### *1.1.3 Relief*

Le relief de la Commune d'Avrankou est peu accidenté. La Commune se situe dans la formation des plateaux sédentaires caractérisés par de basses altitudes.

Ces plateaux sont entaillés par de petites et moyennes dépressions aux pentes très peu marquées. Les dépressions moyennes, au nombre de trois, se rejoignent en une vallée unique entre la Commune et la République Fédérale du Nigeria.

Carte n°1 : Carte administrative de la commune de Avrankou



#### 1.1.4 Sols et géologie

Il existe plusieurs types de sols dans la Commune d'Avrankou. Ce sont :

- les sols ferrugineux formés sur le continental terminal. Ils sont profonds et faciles à travailler. Ils occupent plus de 80% de l'ensemble des sols de la Commune. Ils sont, par endroit, exploités comme carrière de terre rouge pour la construction des routes et la confection des briques en terre stabilisée ;
- les sols hydromorphes très localisés dans les zones humides de la Commune notamment dans la zone marécageuse ;
- le kaolin est présent sous forme d'affleurement rocheux dans l'arrondissement de Atchoukpa ;
- la tourbe est présente en quantité importante le long de la zone marécageuse. Du fait de sa propriété combustible, elle constitue une ressource importante pour la commune mais inexploitée

#### 1.1.6 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la commune d'Avrankou est composé de cours d'eau et de bas-fonds. Les bas-fonds ceinturent presque toute la commune et couvrent une superficie d'environ 16km<sup>2</sup>. Ils sont traversés par des cours d'eau d'une longueur de 46km dont la plus part sont navigables. Ces cours d'eau sont : Houssoutokpa, Atchoukpa tokpa, Gbokouso tokpa, Danmè kpossou tokpa, Wamon tokpa, Sado tokpa, Agoumanya, Sogbo, Adogba et Tokpa agua

#### 1.1.7 Végétation

La végétation de la Commune d'Avrankou présente :

- une formation marécageuse de 16km<sup>2</sup>. Elle constitue des frontières naturelles entre Avrankou et les Communes d'Akpro Misséréte, d'Adjarra et celle d'Ifangni. Cette formation marécageuse est composée de raphia (*Raphia hookeri*, *Raphia vinifera*), de *Ficus congensis*, de *Cyperus papyrus* etc. Elle est le lieu de développement des activités diverses tels que la cueillette, la chasse, l'élevage, la pêche et la pisciculture ;
- une mosaïque de cultures et de jachères ;
- les palmeraies : ce sont pour la plupart de vieilles palmeraies qui rappellent le passé industriel de la Commune ;
- les plantations des essences à croissance rapide : elles sont les résultats de nombreuses campagnes de reboisement appuyés par les institutions d'intervention tels que le CeCPA et les ONG ;
- des îlots forestiers : Ils sont nombreux (49 au total) et abritent le fétiche Oro. Du fait de la présence de ce fétiche, ces îlots forestiers sont sauvegardés.

L'ensemble de ces formations végétales donne au paysage de la Commune son caractère verdoyant.

## **1.2 Cadre Administratif**

### *1.2.1 Evolution administrative*

Avant 1972, Avrankou fut le chef lieu du canton de la banlieue de la capitale du Dahomey, Porto-Novo. Il était administré par un chef de canton qui, dans l'exercice de ses fonctions, était assisté par des commis et des ministres du roi.

Entre 1972 et 1990, Avrankou a été érigé en district puis en sous-préfecture. L'administration a été renforcée. Elle jouissait d'une faible autonomie financière et décisionnelle.

Depuis 1990, avec l'avènement de la décentralisation, Avrankou est devenue commune. C'est désormais une entité juridique dotée d'une autonomie financière avec pour obligation, d'assurer, à travers la planification, le développement harmonieux de ses fils.

### *1.2.2 Services administratifs, techniques et partenaires au développement*

La gestion administrative de la commune d'Avrankou est assurée par plusieurs services : les services de l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat et autres structures intervenant dans la Commune.

La Mairie abrite l'administration centrale de la Commune. Elle est composée des 8 services dirigés par des Chefs Bureaux :

- le Bureau des affaires générales ;
- le Bureau des affaires domaniales ;
- le Bureau des affaires financières ;
- le Bureau des transmissions ;
- le Bureau des affaires sociales ;
- le Bureau des affaires économiques ;
- le Bureau des Archives, de la Documentation et de l'Information ;
- le Service Technique.

Au nombre des services déconcentrés de l'Etat présents sur le territoire communal on peut citer la circonscription scolaire (CS), le Centre Communal pour la Promotion Agricole (CeCPA), la brigade de gendarmerie, le Centre Communal de Santé (CCS), le Centre de Promotion Sociale (CPS), la recette perception et la recette auxiliaire des impôts.

Les autres structures intervenant dans la commune sont :

- ONGs : AEPS (Entraide et secours), GEFAD (Alphabétisation), ALTERNATIVE (Professionnalisation des OP), IAMD (Micro Finance), AVMPE (Agriculture, hydraulique), GARDIEN-ONG (Appui au groupement des femmes), GEA-BENIN, AGIR-BENIN (Réduction de la pauvreté), AMITIE-ENS (Animation, vulgarisation maraîchage), CIPCRE (Protection de l'environnement), GRABE-BENIN (Protection et sauvegarde de l'Environnement et de la biodiversité), ASPED-ONG (Droits des enfants et appui aux groupements de femmes), URDP (Formations jeunes) et FUDEVAT.
- Structures de financement : la CLCAM, les CREP et les Caisses autogérées.
- Projets : PDRT, PADRO, PDFM.

# **CHAPITRE II**

## **POPULATION**

## 2.1 Etat de la population

### 2.1.1 Evolution de la population

La population totale de la Commune d'Avrankou selon le recensement général de la population et de l'habitation effectué en 2002 s'élève à 80 402 habitants. Cette population était de 68 503 habitants en 1992. Le tableau suivant présente les populations par arrondissement en 1992 et 2002 de même que les taux d'accroissement respectifs.

**Tableau n° 1 :** Populations par arrondissement en 1992 et 2002 et les taux d'accroissement

Arrondissements	1992			2002			Taux d'accroissement
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Atchoukpa	7425	8419	15844	9298	10267	19565	2,13
Avrankou	5166	5503	10669	6499	7235	13734	2,56
Djomon	6482	7082	13564	6876	7369	14245	0,49
Gbozoumè	2252	2609	4861	2849	3208	6057	2,22
Kouty	5361	6293	11654	5846	6905	12751	0,9
Ouanho	3336	3711	7047	4224	4488	8712	2,14
Sado	2244	2620	4864	2479	2859	5338	0,93
<b>AVRANKOU</b>	<b>32266</b>	<b>36237</b>	<b>68503</b>	<b>38071</b>	<b>42331</b>	<b>80402</b>	<b>1,61</b>

Source : Monographie communale, 2006.

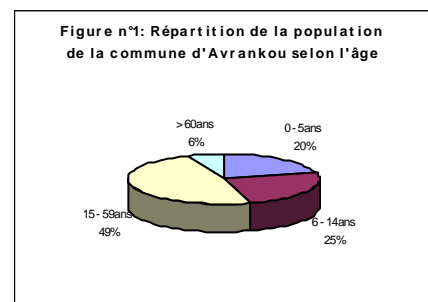
La population de la commune d'Avrankou est restée, dans le temps, dominée par les femmes (52,65% en 2002 et 52,90% en 1992). Ces taux n'ont pas trop varié d'un arrondissement à un autre.

### 2.1.2 Structure par âge de la population

Il faut souligner que la population de la commune d'Avrankou est jeune et active.

Les Jeunes (0 à 59 ans) représentent 93,9% alors que les vieux ne représentent que 6,1% (INSAE, RPGH 2002).

La tranche active (15 à 59 ans) représente 48,3% dont 22,8% d'hommes et 25,5% de femmes (INSAE, RPGH 2002). C'est sur cette frange active que repose l'essentiel du poids économique de la Commune. Les jeunes ayant moins de 15 ans représentent également une frange importante de la



population (45,6%). Toute cette proportion de la jeunesse constitue un facteur de dynamisme pour le développement et en même temps un problème majeur de la société du fait de l'investissement que nécessite sa scolarisation, son accès aux soins de santé et à l'emploi.

## **2.2 Mouvements de la population**

La croissance de la population exprime la résultante des mouvements (natalité, mortalité et migrations) de cette population. Elle est estimée en moyenne à 2,46%.

### *2.2.1 Natalité*

La natalité de la population de la commune d'Avrankou avoisine à 4,8%. Cela signifie que 3.859 bébés (environ 88% des prévisions) naissent chaque année dans la perspective d'un renouvellement de la population.

### *2.2.2 Mortalité et morbidité*

La mortalité infantile est faible (0,05% de l'ensemble de la population). Par contre la mortalité au sein des personnes âgées de plus de 15 ans est élevée. Il en est de même de la morbidité à cause de la prévalence des maladies comme le paludisme, le VIH/SIDA etc.

### *2.2.3 Migrations*

Le nombre de personnes provenant d'autres localités qui, chaque année vient grossir la population de la commune d'Avrankou est relativement élevé. Cette situation est favorisée par l'accélération de l'urbanisation de la majeure partie de la commune du fait des travaux de lotissement.

## **2.3 Ménages**

### *2.3.1 Taille des ménages*

Dans la commune d'Avrankou, on dénombre environ 21.900 ménages dont 12.553 (soit 57,3%) ménages ruraux. La taille de ces ménages est plus élevée en milieu rural où elle est en moyenne de 6,1 personnes par ménage qu'en milieu urbain où elle est en moyenne de 5,4 personnes par ménage.

### *2.3.2 Revenus des ménages*

Le revenu annuel moyen des ménages ruraux (37% des ménages de la commune) s'élève à 185.545 FCFA en 1999. Ce revenu moyen masque des différences entre les périodes, entre les catégories socio-économiques, les sources de revenus.

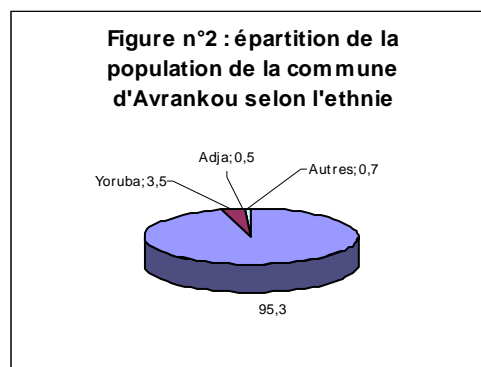


En effet, le revenu moyen des non pauvres est deux fois plus élevé que celui des pauvres. Les activités non agricoles sont la principale source de revenus, en général plus de 60%.

## 2.4 Ethnies

De nos jours, il existe une mosaïque d'ethnies qui cohabite dans la commune d'Avrankou. Les Goun sont majoritaires (95,3%), suivis des Yoruba (3,5%), et des Adja, Mina et Toffin (0,5%). Les autres ethnies sont composées de Bariba, dendi, Yom-Lokpa, Otamari, et Peulh etc (0,6%).

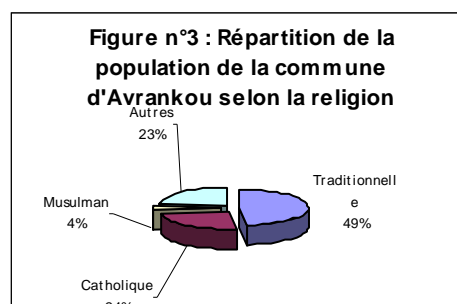
Ce brassage ethnique est aussi à la base de la diversité des activités économiques de la ville. En effet, les commerçants Yorouba et une partie des Goun ont développé le commerce transfrontalier. Les Goun s'investissent surtout dans l'agriculture et le transport. Quant aux autres ethnies, elles se retrouvent dans la fourniture des services, dans les buvettes et restaurants et dans les divers.



## 2.5 Religions

La vie spirituelle de la commune d'Avrankou est animée par plusieurs religions. Chacune d'elle prêche pour la culture de la paix, de la tolérance mutuelle et de la cohésion locale et nationale. Les religions sont de deux ordres : la religion traditionnelle (48,1%) et les religions révélées (51,9%).

Les religions traditionnelles sont constituées autour des fétiches *vodun*, *tron* etc. Les exigences de leurs rites et rituels sont liées à la protection des forêts sacrées qui abritent leurs couvents. Ceci explique la multiplicité des reliques forestières sur le terroir communal.



Les religions révélées sont plus variées. On les regroupe en deux catégories :

- le christianisme qui occupe 24,3 de la population
- les églises évangéliques et autres religions auxquelles 23,4% de la population
- et l'islam, 4,2% de la population.

## **2.6 Habitat**

### *2.6.1 Type d'habitat et matériaux utilisés*

Les habitats sont de trois types dans la Commune d'Avrankou :

- Habitat traditionnel : Construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en paille ou en tôle à l'intérieur d'une concession non clôturée.
- Habitat semi-moderne : Construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en tôle isolée ou à l'intérieur d'une concession clôturée avec portail.
- Habitat moderne : Construction en aggols de ciment et couvert en tôle, tuile ou dalle en béton à l'intérieur d'une concession clôturée.

Globalement, l'habitat n'a pas beaucoup évolué même dans les zones où les terres sont déjà parcellisées et appartiennent à des individus ou à des collectivités.

Le centre urbain présente le visage d'une ville ancienne avec de vieilles bâtisses. Un mélange de cases en banco et de maisons en dur séparées par les végétations fait le décor d'ensemble de la ville. Des bâtiments prestigieux (habitats modernes) sont érigés par endroits mais en nombre très limité. Toutefois il existe actuellement de grands chantiers de construction consécutifs aux travaux de lotissement qui laisse présager pour bientôt un nouveau visage de la ville qui abrite la plupart des équipements administratif de la Commune.

### *2.6.2 Mode d'éclairage*

L'éclairage public est assuré par un réseau d'électricité mis en place par la SBEE. Sous l'effet du lotissement et de la croissance des demandes d'abonnement, les performances de ce réseau sont en constante amélioration. Le réseau de candélabres est présent dans toutes les grandes artères de la commune.

L'éclairage privé est en partie couvert par la SBEE. Plus de 80% des ménages de la commune continuent toujours d'utiliser les groupes électrogènes, les lanternes et les lampions pour éclairer leur maison.

### *2.6.3 Mode d'approvisionnement en eau*

Les ménages de la commune d'Avrankou sont régulièrement alimentés en eau par quatre (4) sources d'approvisionnement. Il s'agit des puits traditionnels qui existent un peu partout, du réseau de la SONEB, des kiosques d'eau, de la pluie et des plans d'eau non aménagés.

#### *2.6.4 Mode d'aisance*

La population d'Avrankou a plusieurs manières de se mettre à l'aise. Le mode d'aisance le plus pratiqué est la nature. Il est suivi de l'utilisation des latrines non ventilées. Cette situation est due à l'insuffisance de latrines publiques dans cette localité.

S'agissant de l'assainissement de cette Commune, il n'existe aucun plan d'assainissement et de plus aucune politique n'est développée pour la gestion des déchets solides et liquides. Ainsi chaque ménage assainit son environnement selon ses moyens et capacités.

# **CHAPITRE III**

## **ORGANISATION SOCIALE**

### **3.1 Pouvoir politique traditionnel**

La Commune d'Avrankou est marquée par des faits historiques d'envergure tel que le combat d'Atchoukpa, ce qui explique l'existence dans les arrondissements comme Sado, Ouanho, Kouti, des vestiges du passé qui rappellent ces faits historiques marquants.

Cet état des choses justifie l'existence de nombreux chefs traditionnels qui sont les descendants les plus anciens des premiers lignages qui ont migré dans la région, des chefs religieux qui sont les garants et gardiens des vestiges du passé. Ces personnes sont importantes du point de vue autorités traditionnelles. Elles s'occupent des cultes religieux, des cérémonies traditionnelles, des prières et autres.

La structuration sociale d'Avrankou présente outre les pouvoirs traditionnels et modernes, les groupes sociaux. A ce niveau, on distingue des groupes d'initiation dont les plus en vue sont Zangbéto et Oro. Les Zangbéto ont traditionnellement un rôle de gardien assurant la sécurité des personnes et des biens. Les Oro jouent aussi le rôle de sécurité surtout il leur est reconnu leur capacité à conserver les ressources forestières du fait de leur installation dans ces forêts.

### **3.2 Pouvoir politique moderne**

Dans le contexte actuel de la décentralisation, les orientations pour la politique de développement de la commune sont fixées par le Conseil Communal sur la base des réelles aspirations des communautés administrées. Elles sont ensuite passées au maire, premier responsable de l'exécutif, pour leur mise en œuvre.

Comme le pouvoir traditionnel, le pouvoir politique moderne est concentré dans les mains du maire ; la différence avec le pouvoir traditionnel est la proximité des populations et la possibilité de leur contrôle sur la gestion des affaires de la commune. L'exercice du pouvoir politique au niveau arrondissement et villageois se fait respectivement par le chef d'arrondissement et le chef de village.

Les autorités administratives et traditionnelles de la commune d'Avrankou développent de bonnes relations de collaboration surtout dans les domaines de la valorisation du patrimoine culturel et de l'organisation des fêtes nationales.

### **3.3 Système de parenté (les différentes formes de mariage)**

Dans la commune d'Avrankou, trois types de mariage déterminent le mode de vie dans les ménages : le mariage coutumier, le mariage civil et le mariage religieux.

### *3.3.1 Mariage coutumier*

Le mariage coutumier, par ses rituels et sa dot, est une cérémonie de réjouissance qui renforce les liens non seulement entre les époux, mais également entre leurs familles. Son caractère onéreux fait qu'il est de moins en moins accepté par les jeunes car il pèse lourdement dans le budget non encore constitué du jeune marié. Aujourd'hui, par endroit, le mariage coutumier onéreux fait place à un symbolisme peu coûteux.

### *3.3.2 Mariage civil*

Le mariage civil est célébré par un représentant de l'administration civile en particulier le maire. Il traduit la reconnaissance de l'union par l'autorité civile et la légalisation de la vie conjugale au sein de la communauté. Sa célébration est subordonnée au mariage coutumier.

### *3.3.3 Mariage religieux*

Le mariage religieux est consacré par l'autorité religieuse (prêtre, pasteur ou Imam). Le couple qui aspire à vivre selon les commandements de Dieu doit se mettre d'abord en règle vis-à-vis de la tradition et la communauté en faisant le mariage coutumier et civil.

## **3.4 Place de la femme dans la société**

Dans la Commune d'Avrankou, les besoins des femmes sont beaucoup plus collectifs. Ils sont dictés par les aspirations de toute la société qui exige d'elles une importante contribution au mieux être de la communauté, c'est-à-dire, une bonne santé de sa famille, un niveau d'instruction acceptable pour les enfants, un accès à une alimentation saine et suffisante, un accroissement des revenus pour la famille, etc. La société lui reconnaît son rôle de pilier dans la promotion du bien-être intégral de la famille et même de la collectivité, non seulement à travers les activités productives des secteurs clés de l'économie, comme l'agriculture et le commerce.

Dans les secteurs économiques, les femmes s'adonnent surtout aux cultures vivrières (maïs, niébé, ...), au maraîchage, à l'élevage des animaux à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles), à la petite industrie (fabrication de savon, de textile, des nattes, de la poterie en terre cuite), à la transformation et la commercialisation des produits agricoles et manufacturés.

Le dynamisme des femmes dans les secteurs de l'économie locale favorise un approvisionnement régulier des marchés rendant ainsi accessibles les prix des

denrées alimentaires et des produits de premières nécessités à toutes les couches de la population.

Sur le plan de la participation des femmes aux structures de prises de décision, il faut signaler que l'augmentation du pouvoir économique leur confère une élévation de leur statut social et de surcroît contribue à renforcer leur autonomie et leur participation à la prise de décisions au sein de la famille ou de la collectivité. Ainsi les retrouvent-on dans des rôles décisifs au sein des groupements ou associations (UCP, UCGF, Association de développement) qui reposent sur l'esprit de solidarité et à travers lesquels elles consolident leurs capacités managériales.

Par contre, au niveau de la commune, la présence des femmes dans les instances de décision reste encore trop faible. Par exemple, elles ne sont pas représentées au sein du Conseil Communal, la plus grande instance de décision de la commune d'Avrankou. Pour palier cette situation, il est nécessaire de lever certaines contraintes dont les plus importantes sont :

- fort taux d'analphabétisme,
- faible taux de scolarisation des jeunes filles,
- pesanteurs et mentalités socio-culturelles

### **3.5 Organisation ethno-foncière**

A travers l'histoire, le régime foncier de la commune d'Avrankou a connu des transformations. D'abord propriété collective, indivise et inaliénable, la tenure foncière actuelle est la résultante de tous les facteurs intervenus dans le temps et dans l'espace. En effet, le mode initial d'appropriation de l'espace connu est la pure et simple occupation, la donation qui se trouve au centre d'un système social organisé sur les alliances de toutes sortes. La terre ne pouvait être considérée comme un bien personnel et exclusif, mais plutôt celui d'un clan ou d'une lignée. Tout ce qu'elle porte et qui est le fruit du travail appartenait à son auteur. Son transfert était patrilinéaire.

Les crises lignagères ou claniques, les facteurs introduits par la colonisation, la poussée démographique, la valeur monétaire élevée de la terre ont entraîné l'évolution du régime foncier traditionnel. Entre l'homme et la terre, les rapports ne sont plus mystiques mais économiques au point où les propriétés individuelles sont les plus nombreuses aujourd'hui. Les modes d'acquisition des terres sont essentiellement :

- L'héritage : il est patrilinéaire mais il arrive qu'exceptionnellement, dans certaines familles, les femmes héritent de la terre. La terre héritée devient une propriété privée, ce qui appelle une autonomie sur le plan économique.

- Le gage : dans ce mode, le créancier (gagiste) bénéficie de l'usage et l'usufruit du terrain, jusqu'au moment de son remboursement où la terre retourne à son propriétaire.
- La donation : elle se pratique dans les cas où dans une famille ou un village, un besoin en terre se pose pour la réalisation d'une infrastructure à caractère collectif ou public. Elle peut se faire par engagement verbal du donateur. Un acte de donation peut être aussi établi pour une sécurisation foncière.
- L'achat : il est un indice de la disparition du caractère d'inaliénabilité reconnu à la terre dans les sociétés traditionnelles. L'achat a pris de l'importance et ne cesse de se développer depuis quelques années avec l'arrivée massive des étrangers, l'expansion de la ville d'Avrankou, l'extension de la ville de Porto-Novo et le phénomène du lotissement.
- le prêt. Dans ce cas, l'ayant droit cède une partie de sa terre à un exploitant moyennant une redevance sous forme de rente en nature ou en espèce. Ce mode d'accès confère de simples droits d'exploitation. L'exploitant qui est sous ce régime de prêt n'a pas le droit de planter des essences pérennes. Le plus souvent il est installé dans la plantation du palmier à huile du propriétaire qu'il entretient lors de l'installation des cultures vivrières ;

Il est important de dire que des conflits de terre existent dans la Commune. Généralement ces conflits sont de deux ordres. Il est noté à cet effet des conflits de limite c'est à dire qu'un propriétaire, au cours d'exploitation, empiète sur les limites du domaine de son voisin. Il est noté aussi des conflits d'expropriation.

Ces différents conflits sont réglés d'abord à l'amiable au moyen d'arrangement. Lorsque les protagonistes n'acceptent pas ce type de règlement, ils s'en remettent à la brigade de gendarmerie.

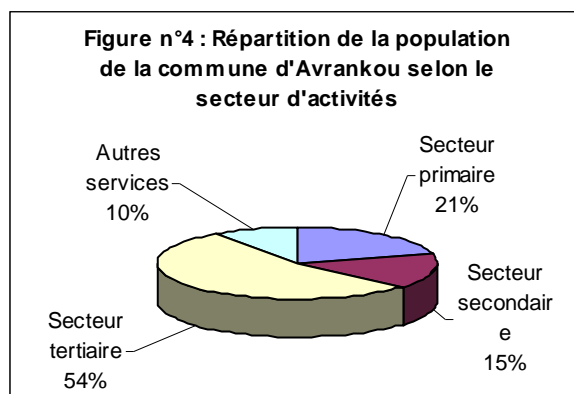


# **CHAPITRE IV**

## **ACTIVITES ECONOMIQUES**

L'économie locale d'Avrankou repose essentiellement sur le secteur informel favorisé par la perméabilité des frontières Bénino-Nigériane.

D'après la figure ci-contre, la population d'Avrankou s'investit à 53,51 % dans le secteur tertiaire. Ils pratiquent principalement le commerce dont le développement est favorisé par le grand voisin qu'est le Nigeria. Les autres activités de ce secteur sont la restauration et le transport. Le secteur primaire est le second secteur qui mobilise la population d'Avrankou. Dans ce secteur, cette dernière d'adonne à 21,20% à l'agriculture, la chasse et la pêche. Le troisième secteur qui mobilise la population d'Avrankou est bien l'industrie manufacturière et les entreprises BTP (15,19%). Il n'existe pas d'entreprise industrielle implantée et immatriculée sur le territoire de la commune d'Avrankou.



## 4.1 Commerce

### 4.1.1 Produits

Le commerce est une activité populaire dans la Commune du fait de sa proximité avec le Nigeria. Les produits commercialisés peuvent être regroupés en trois catégories qui sont les produits pétroliers, les produits manufacturés, les produits de transformation locale. Ces produits sont exposés le long des grandes artères de la Commune.

### 4.1.2 Infrastructures

Chaque arrondissement dispose d'au moins deux marchés parmi lesquels un marché de nuit. Les grands marchés de la Commune sont les marchés d'Avrankou et de Kouti. Ces marchés ne sont pas construits en matériaux définitifs, les voies pour y accéder ne sont pas aménagées.

La Commune dispose aussi de quelques boutiques de quincaillerie et de vente de divers. Ces boutiques sont installées le long de la voie bitumée et autour des grands marchés principaux.

### 4.1.3 Circuits de commercialisation

La plupart des produits commercialisés proviennent du Nigéria ou de la commune.

Les produits provenant du Nigéria arrivent dans la commune par les voies fluviales. Une fois débarqués, les produits sont soit emmagasinés, soit stockés dans les

maisons. Ils sont ensuite vendus soit en gros (cas des grossistes), soit en détails dans les boutiques ou sur des étalages de fortune.

Les produits de la commune (artisanat : paniers, pots ; ou agricoles : maïs, manioc, régime de palme) sont exportés par les commerçants collecteurs surtout vers le Nigéria par les voies fluviales et Porto-Novo par voie terrestre.

## 4.2 Agriculture

### 4.2.1 Terres agricoles

De type familial, l'agriculture est, sur le plan spatial, la plus importante activité pratiquée par les populations de la commune d'Avrankou. Les terres agricoles couvrent une superficie de 6.305 ha, soit 54,12% de l'ensemble du territoire de la commune. Elles sont peu fertiles. L'agriculture est pratiquée par environ 60 % de la population.

### 4.2.2 Productions

L'agriculture est orientée vers les cultures vivrières telles que les céréales, les tubercules et les légumineuses. Les cultures de rente sont les produits issus de l'exploitation du palmier à huile, du raphia, des arbres fruitiers et des plantations de bois. Les cultures maraîchères sont la tomate, les amarantes, le piment etc. L'agriculture est pluviale et pratiquée à dominance par les hommes et dans une moindre mesure par les femmes.

Le tableau ci-dessous présente quelques données et informations sur les cultures et leur taux de progressions entre 2002 et 2005

**Tableau n°2** : Production agricole dans la commune en 2005 et taux de progression sur les six dernières années

Cultures pratiquées	Superficie (ha) en 2005	Rendement (kg/ha) en 2005	Production (tonne) en 2005	Taux d'accroissement de la superficie	Taux d'accroissement de la production
Maïs local	2 840	881	2 599	-0,25	-0,40
Maïs amélioré	13	1 231	16	13,46	11,56
Manioc	509	10 208	5 196	-0,05	-1,03
Patate douce	59	2 288	135	0,51	6,93
Tomate	8	5 333	32	-1,56	0,16
Niébé	135	452	61	-0,04	-0,33
Arachide	66	8 682	573	-0,98	-1,11
<b>TOTAL</b>	<b>3 630</b>	<b>29 075</b>	<b>8 612</b>	<b>0,00</b>	<b>-2,89</b>

Source: Statistiques CeCPA Avrankou

Entre 2002 et 2005, les superficies emblavées sont restées stagnantes. Par contre les productions agricoles ont chuté en moyenne de 2,89% par an. Parmi les cultures, seul le manioc a connu une nette augmentation en terme de superficie (13,46% par an) et de production (11,56% par an). Cela s'explique par la forte demande en dérivés de manioc qui sont le gari et le tapioca exprimée par le Nigéria.

Quant aux autres cultures, la décroissance observée au niveau des superficies et des productions sont dus à réduction de leurs espaces commerciaux. En conséquence, elles sont produites pour des besoins domestiques.

#### *4.2.3 Structures d'encadrement*

Les agriculteurs travaillent individuellement ou en associations. Actuellement, cent dix huit (118) organisations paysannes (OP) regroupant mille sept cent vingt huit (1728) membres (soit en moyenne 24 membres par OP) sont enregistrées au CeRPA. Elles bénéficient de l'appui technique et financier du CeRPA, des ONG, de l'UCP et des projets d'Etat dans des domaines assez variés.

La technique culturale reste traditionnelle avec parfois utilisation d'ordures ménagères et des déjections animales pour la restauration de la fertilité des sols. Elle n'est pas mécanisée. La houe demeure largement utilisée comme outil de mise en valeur des terres agricoles. Cependant, l'histoire agricole de la Commune a montré qu'elle a été la première zone industrialisée du Département de l'Ouémé.

### **4.3 Elevage**

#### *4.3.1 Espèces du cheptel*

L'élevage joue également un rôle important dans la vie socio-économique de la Commune. Il est pratiqué par presque tous les ménages. Les principales espèces élevées sont la volaille, les porcins, les bovins et les ovins. En dehors des porcins qui sont élevés en enclos, les autres espèces sont élevées en divagation. L'élevage le plus pratiqué dans la Commune est celui des volailles.

#### *4.3.2 Différents types d'élevage*

On distingue deux types d'élevage : l'élevage conventionnel et l'élevage non conventionnel. En élevage conventionnel les animaux sont le plus souvent en divagation. L'élevage non conventionnel concerne les lapins et aulacodes.

#### *4.3.4 Personnel et structures d'encadrement*

L'élevage bénéficie de l'appui de l'Association de développement qui a initié un Projet de Promotion d'Elevage Familial (PEF). L'encadrement des éleveurs est assuré par le projet PEF à travers les ONG et l'Etat à travers le CeCPA.

## **4.4 Les unités économiques**

### *4.3.1 Petites Unités de transformation*

Elles reposent sur certains produits agricoles de la localité et se pratiquent à travers toute la Commune principalement par les femmes soit individuellement, soit au sein des groupements féminins. Sur la centaine de groupements féminins enregistrés au CeRPA, certaines se consacrent à la transformation de la noix de palme et les autres à celle du manioc. Les principaux produits de transformation caractéristiques de la localité sont:

- l'huile de palme et le savon à partir du palmier à huile ;
- l'alcool à partir du palmier à huile et le raphia ;
- le beignet, la farine, l'amidon à partir du manioc ;
- le beignet, la farine, l'akassa, la pâte et la boisson fermentée à partir du maïs.

L'huile produite est à 90% mise sur le marché. Pour ce qui concerne le manioc, les deux tiers sont commercialisés, transformés.

Les techniques de transformation sont purement rudimentaires. Les transformatrices ont un accès difficile au crédit, elles manquent de matières premières et éprouvent de difficultés à écouler leurs produits. Elles estiment trop élever le taux d'intérêt pratiqué par les quelques institutions de micro-finance de la place.

## **4.6 Energie et Eau**

### *4.6.1 Energie*

Le bois est largement utilisé comme combustible pour satisfaire aux besoins en énergie des ménages de la commune. Il est fortement demandé pour la transformation des produits agricoles notamment la distillation de vin de palme, la préparation de l'huile de palme etc. Le bois de chauffe est fourni par le marécage et les forêts reliques. Mais faute d'un prélèvement rationnel et d'une stratégie de reboisement le bois de chauffe devient de plus en plus rare.

Les hydrocarbures fournissent l'essentiel de l'énergie utilisée pour assurer le déplacement des populations de la commune. Ils proviennent du Nigéria grâce au trafic illicite transfrontalier.

Le réseau de l'énergie électrique n'est pas étendu à tous les arrondissements. L'énergie électrique est surtout utilisée pour l'éclairage, pour le fonctionnement des boulangeries, des scieries, des centres de rebobinage etc. En 2003 il est dénombré seulement 1364 abonnés dans la commune.

#### 4.6.2 Eau

Les sources d'approvisionnement en eau des populations dans la Commune sont : le réseau d'adduction d'eau de la SONEB, les forages, le puits à grand diamètre, le château d'eau local, les rivières.

Les puits traditionnels sont les plus répandus. On les trouve dans toutes les maisons. Ils contribuent à assurer la couverture des besoins en eau de la majorité de la population. L'eau fournie n'est pas propre à la consommation.

Le réseau d'adduction d'eau n'est pas très étendu. Il est localisé au chef de la commune. En 2003 le nombre d'abonnés à la SONEB est de 268. Ce nombre est faible si on le compare au besoin exprimé par les populations.

Les forages et les puits à grand diamètre sont réalisés par les structures de développement, projets et la SONEB. Dans la commune d'Avrankou, on dénombre 56 forages dont 19 sont en panne. Les forages produisent de l'eau potable mais ils sont difficiles à entretenir. Il existe également une multitude de puits à grand diamètre mais ces puits ne sont pas des sources d'eau potable.

Enfin, la Commune regorge de châteaux d'eau locaux composés d'un puits et d'un grand réservoir en plastique posé sur pilotis. Les propriétaires de ces châteaux d'eau vendent l'eau. Mais il est reproché à cette eau d'être de moins bonne qualité à cause des tuyauteries dont l'entretien est douteux.

### 4.7 Transport et communications

#### 4.7.1 Transport

La commune d'Avrankou compte 8,46 kilomètres de voies bitumées et 66,44 kilomètres de voies secondaires et des pistes carrossables par moment qui permettent de joindre des agglomérations et des marchés. Le tableau ci-après présente les voies d'accès de la Commune.

Il existe aussi des voies navigables dans la Commune. Au nombre de ces voies, on peut citer les tronçons suivants : Houssoutokpa-Adjarra ; Atchoukpa tokpa-Djomon ; Gbokouso tokpa-Akpro Missérété ; Danmè kpossou tokpa- Akpro Missérété ; Wamon tokpa-Adjarra ; Sado tokpa-Djégou ; Sado tokpa-Nigéria ; Agoumanyà-Kokoumonlou ; Sogbo-Ko Anangodo ; Adogba-Koadogba ; Tokpa aqua-Atchoukpa. Ces cours d'eau sont navigués au moyen des pirogues.

Les 80% des transports sont assurés par les taxi Moto appelés Zémidjan or ce secteur de transport est toujours laissé dans l'informel.

#### *4.7.2 Communications*

La commune d'Avrankou n'est pas couverte par la téléphonie conventionnelle. La communication interne et externe est facilitée par les réseaux dont le plus pratiqué est le réseau Areeba.

Dans le domaine des médias, la Commune est couverte par plusieurs radios locales dont Houèkè, Atakè, Adja-Ouèrè, ORTB, Alléluia, CapFM, GERDES. Elle reçoit une parfaite couverture par les chaînes de télévision ORTB et LC2, Golf TV.

#### **4.8 Tourisme et hôtellerie**

Divers sites touristiques existent dans la Commune et sont situés dans les localités comme Atchoukpa, Sado, Kouti et Ouanho. De fait qu'ils ne sont pas suffisamment valorisés, ils ne sont pas connus et visités. De même, des potentialités existent pour l'écotourisme mais restent inexploitées. Ce qui justifie cette situation est la connaissance insuffisante des sites et leur non recensement.

#### **4.9 Pêche et chasse**

La pêche n'est pas une activité développée à Avrankou. Très peu de personnes s'adonnent à cette activité.

Il existe pourtant 16km<sup>2</sup> de marécages dont l'aménagement procurerait un espace propice pour la pêche du poisson et des produits halieutiques. La présence de service d'encadrement (CeRPA, ONG, UCP) est autant d'atout inexploité dans ce cadre.

#### **4.10 Artisanat**

Les artisans rencontrés dans la Commune sont les maçons, forgerons, vanniers, mécaniciens ferrailleurs, menuisiers, photographe etc. Deux types d'artisanat sont plus visibles : l'artisanat de service et l'artisanat de production L'artisanat d'art est plutôt absente. Il existe des associations des artisans de corps de métiers mais elles ne sont pas très fonctionnelles. Cette situation est causée par une manque d'organisation et d'encadrement, insuffisance d'équipements de formation et de perfectionnement, un manque de moyen financier.

#### **4.11 Sécurité**

Du fait de sa proximité avec le Nigeria, la Commune d'Avrankou reçoit et héberge quelques personnes douteuses. Mais la brigade de gendarmerie installée dans la Commune veille sur la sécurité des personnes et des biens et utilisent diverses stratégies pour détecter et punir ces personnes indésirables. Cette brigade reçoit l'appui de la brigade civile d'Avrankou lors des opérations complexes. Le souhait de la brigade de gendarmerie est que la population soit associée aux opérations ne serait ce que dans l'identification des étrangers douteux, des bandits et des malfrats. De nos jours compte tenu de la vigilance de la brigade de gendarmerie, la criminalité a baissé considérablement dans la Commune.



# **CHAPITRE V**

## **SECTEURS SOCIAUX**

## **5.1 Santé**

Dans ce domaine, les dispositions en vigueur dans le cadre de la promotion de la santé sont celles mises en œuvre sur le plan national à savoir : la prévention par les actions de vaccination, la sensibilisation des populations en cas de maladies ayant pour origine l'insalubrité, le non respect des règles élémentaires d'hygiène et la protection des populations contre la vente de médicaments d'origine douteuse.

Le tableau suivant présente la carte sanitaire de la commune d'Avrankou. Il donne le point détaillé des formations sanitaires, de leurs équipements et du personnel.

### *5.1.1 Principales maladies*

Les principales maladies qui sévissent dans le milieu sont le paludisme, les anémies, les gastro-entériques, les infections urinaires et la bilharziose.

Le seul problème nutritionnel qui se pose dans la localité, est l'insuffisance d'alimentation équilibrée. Face à cette situation, la solution appliquée est l'Information -Education -Communication (IEC) utilisée par l'assistant social, la sage-femme et les Infirmiers.

### *5.1.2 Infrastructures et équipements*

La commune d'Avrankou dispose d'un centre de santé communal (CSC) et six centres de santé d'Arrondissement (CSA).

Il existe également dans la Commune des centres de santé ainsi que des cabinets de soins et Unités Villageoises de Santé (UVS).

Les équipements des centres de santé publics sont dans un état plus ou moins dégradé hormis ceux du CSCom d'Avrankou. Exception faite au CSCom, aucun centre de santé n'est équipé d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement à Avrankou. De plus les autres CSA ne sont pas pourvus en électricité. Par contre, ils sont presque tous équipés d'ouvrages hydrauliques : forage, citerne ou puits traditionnel.

### *5.1.3 Personnel de santé*

Du point de vue du personnel, le ratio agent de santé par rapport à la population est nettement en deçà des normes admises par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En effet, les agents de santé sont en nombre insuffisant et sont en majorité peu qualifiés : un médecin pour 80.402 habitants (au lieu de 30.00 habitants), une sage-femme pour 8.935 habitants (au lieu de 6.000 habitants) et un infirmier pour 11.486 habitants (au lieu de 10.000 habitants).

### *5.1.4 Les partenaires de la santé*

Il faut noter que les centres de santé publics bénéficient de l'appui de certains projets et ONG ainsi que de celui de la population à travers les actions des comités de gestion de ces centres initiés par ladite population.

Tableau 3 : Carta sanitaire de la commune d'Avrankou

Localité	Type de Structures de santé	Nombre	Maladies fréquentes	Effectif personnel qualifié			
				Médecin	PA	Infirmier (IDE et IS)	SFE
ATCHOUKPA	CSA	01	Paludisme Diarrhée HTA Anémie	-	01	-	01
AVRANKOU	CSCom	01	Paludisme Aigu Diarrhée	01		03	04
DJOMON	CSA	01	Paludisme Aigu Diarrhée	-	-	01	01
GBOZOUME	CSA	01	Plaie paludisme diarrhée traumatisme parasitose	-	-	01	01
KOUTY	CSA	01	Paludisme diarrhée	-	-	01	01
OUANHO	CSA	01	paludisme diarrhée	-	-	00	00
SADO	UVS	01	Plaie diarrhée paludisme plaie	-	-	01	01
<b>TOTAL</b>		<b>07</b>		<b>01</b>	<b>01</b>	<b>07</b>	<b>09</b>

Source : CSC Avrankou

MED: médecin, PA: personnel d'appui, IDE: infirmier diplômé d'Etat, IS : infirmier de santé, SFE : sage femme d'Etat

### *5.1.5 Taux de couverture vaccinale pour les grandes endémies*

Les grandes endémies rencontrées dans la commune sont la poliomyélite, les hépatites A, B, C, la rougeole et la variole. En 2003, les antigènes mis en place pour lutter contre ces grandes endémies ont été administrés à la population avec une couverture respective de 139% pour la BCG, 121% pour la DTCP3, 109% pour la VAR et 26% pour la VAT2 + (femmes enceintes).

## **5.2 Action sociale**

Dans la Commune d'Adjarra, les activités de protection sociale s'insèrent dans les domaines ci-dessous :

- Prévention des risques
- Prise en charge des personnes.

Les activités sont menées à travers l'Information-Education-Communication (IEC) sur les différentes maladies endémiques à l'endroit des différentes couches de la population.

### *5.2.1 Prévention des risques*

Pour ce qui est du domaine de la prévention, l'activité menée est la surveillance nutritionnelle. A ce niveau, les bénéficiaires sont constitués des enfants de 0 à 5 ans.

### *5.2.2 Prise en charge des personnes*

Pour la prise en charge des personnes, le Centre de Promotion Social (CPS) se consacre :

- à la réadaptation à base Communautaire à l'endroit des handicapés ;
- aux activités de solidarité pour les indigents ;
- à l'encadrement des groupements.

## **5.3 Education**

Dans la Commune d'Avrankou, il existe les deux ordres d'enseignement suivants:

- enseignements maternel et primaire,
- enseignement secondaire.

Les enseignements maternel et primaire relèvent de la compétence propre de la Commune conformément aux lois de la décentralisation notamment dans les domaines de la construction, de la réfection et des équipements.

### *5.3.1 Infrastructures scolaires*

#### *Enseignements maternels et primaires*

Il existe au total dans la Commune, 85 écoles dont 64 écoles primaires publiques et 15 écoles primaires privées. On dénombre au total dans la commune, 6 écoles maternelles dont la seule école maternelle privée se trouve dans l'arrondissement de Atchoukpa. Ces écoles abritent 436 classes dont 408 construites en matériaux définitifs et 28 en matériaux provisoires. Elles sont à certains endroits dans un état délabré, sans clôture, aires de jeu ou point d'eau. Le nombre de mobiliers est insuffisant selon la population. Il en est de même pour ce qui concerne le matériel didactique et pédagogique.

#### *5.3.2 Répartition des infrastructures scolaires, du personnel enseignant et des élèves*

Le tableau ci-après présente la situation des enseignements maternels et primaires de la commune d'Avrankou.

Du point de vue du personnel, les 18.455 écoliers (soit en moyenne 43 élèves par classe) que comptent la Commune sont encadrés par 437 enseignants dont 219 communautaires souvent peu qualifiés. Le taux de scolarisation des filles est de 41,76%.

Face à ces problèmes qui minent l'enseignement public, les Associations des parents d'élèves contribuent au recrutement des enseignants communautaires, à la construction des salles de cours et à leur équipement en mobiliers. Certains ONG et projets d'Etat s'investissent dans la réhabilitation et l'équipement de certaines écoles en mobiliers et forages de puits. Il en est de même pour la Mairie qui n'est pas restée en marge de la promotion de l'éducation.

Bien que la population de 3 ans et plus soit composée majoritairement de femmes (52,6%), c'est au niveau du sexe féminin que l'on enregistre le plus fort taux de personnes n'ayant aucun niveau d'instruction. La proportion de personnes de sexe féminin instruites est inférieure à celles des personnes du sexe masculin quel que soit le niveau considéré. C'est le signe que les parents préfèrent inscrire leurs enfants garçons à l'école plus que leurs enfants filles.

Le taux généralement bas de scolarisation des enfants a pour conséquence le phénomène de travail des enfants. En effet ce phénomène est remarquable dans le département de l'Ouémé en général. Les enfants en âge de scolarisation sont envoyés en apprentissage. On les retrouve dans les métiers de vulcanisation de maçonnerie, de menuiserie etc.

#### *Enseignements secondaires*

Pour les enseignements secondaires, la commune dispose de quatre collèges. Seul le collège d'Avrankou, est doté d'un second cycle.

**Tableau 4** : Carte de situation des enseignements primaires et maternels de la commune d'Avrankou

Arrondissement	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectif élèves	Effectif moyen par classe		Effectif Enseignants				
				Garçons	Filles	communautaire	Titulaire	Contractuel		
								Effectif	Qui les paie ?	Combien
Atchoukpa	16	86	3.976	28	18	27	43	14	APE	33.000
Avrankou	12	70	3.299	26	21	27	35	07		
Djomon	11	57	2.595	29	17	27	27	06		
Gbozoumè	05	25	932	19	18	10	12	02		
Kouty	10	54	3.210	27	16	23	25	09		
Ouanho	05	28	1.673	35	25	10	15	03		
Sado	05	30	1.066	22	13	15	12	03		
SOUS TOTAL	64	350	18.851			139	169	44		
Atchoukpa	02	03	180	30	30	01	02	-		
Avrankou	01	02	67	14	19	-	01			
Djomon	01	03	117	21	17	01	01			

Arrondissement	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectif élèves	Effectif moyen par classe		Effectif Enseignants				
				Garçons	Filles	communautaire	Titulaire	Contractuel		
								Effectif	Qui les paie ?	Combien
Kouty	01	01	49	13	11	-	01			
SOUS TOTAL	05	09	413			02	05			
Atchoukpa	04	24	865	21	15	25				
Avrankou	06	22	559	14	11	22				
Gbozoumè	01	06	127	12	09	06				
Ouanho	04	24	617	15	11	24				
SOUS TOTAL	15	76	2.168			77				
Atchoukpa	01									
SOUS TOTAL	01	01	23	13	10	01				
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>436</b>	<b>18.455</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>219</b>	<b>174</b>	<b>44</b>		

Source : CS d'Avrankou ; G : Garçon ; F : Fille ;

### *5.3.3 Alphabétisation*

Par le passé, il y a eu la création de vingt deux (22) centres d'alphabétisation construits et équipés dotés de maîtres alphabétiseurs. Mais par la suite ces centres ont été abandonnés et les bâtiments sont actuellement utilisés à d'autres fins. Il est de nos jours pratiqué l'alphabétisation fonctionnelle initiée à petite échelle par les projets tel que PADRO, par les confessions religieuses, par l'association des tradi praticiens.

Le problème majeur de l'alphabétisation est le faible taux d'alphabétisation des adultes. Ce problème est causé par l'absence de motivation des maîtres alphabétiseurs, absence de motivation des apprenants.

Ceci a pour conséquence l'abandon des classes par les maîtres alphabétiseurs et les apprenants.

### **5.4 Culture, loisir et sport**

Dans le domaine de la culture, des loisirs et du sport, la Commune dispose d'une maison des jeunes et d'un terrain de sport. Elle n'a pas de centre de lecture.

Il y véritablement une insuffisance des infrastructures de loisir et de sport.



# **CHAPITRE VI**

## **RESSOURCES FINANCIERES**

Les ressources de la Commune sont de plusieurs ordres : les ressources propres (internes), les ressources de l'Etat et les ressources externes.

Les ressources internes de la Commune comprennent :

- les ressources budgétaires propres : il s'agit des ressources fiscales et non fiscales figurant dans la nomenclature budgétaire ;
- les fonds de concours : dons, legs et recettes diverses provenant de tiers dans le cadre de la réalisation des infrastructures socio- économiques et communautaires.

### 6.1 Evolution du budget communal

Les ressources pour le fonctionnement et les investissements de la commune sont d'ordre fiscal et non fiscal.

Les données du tableau ci-dessous permettent d'apprécier l'évolution du budget sur les cinq dernières années.

**Tableau n°5 : Equilibre financier de la commune pendant les cinq dernières années**

DESIGNATION	MONTANT				
	1999	2000	2001	2002	2003
Recettes réelles de fonctionnement	29 230 100	26 740 941	77 981 467	69 296 770	69 246 068
Dépenses réelles de fonctionnement	29 507 872	26 740 780	59 700 520	64 524 613	57 656 879
Epargne brute	-277 772	161	18 280 947	4 772 157	11 589 189
Amortissement emprunt (principal)	0	0	0	0	0
Epargne nette	-277 772	161	18 280 947	4 772 157	11 589 189
Recettes réelles d'investissement	478 890	600 720	16 378 030	12 026 660	9 692 610
Capacité d'investissement	201 118	600 881	34 658 977	16 798 817	21 281 799
Dépenses réelles d'investissement	200 000	600 000	16 381 243	9 507 000	2 724 540
Besoin ou capacité de financement	1 118	881	18 277 734	7 291 817	18 557 259

En dehors de la première année, on observe au niveau des comptes de la mairie, l'existence d'épargnes brutes positives prouvant ainsi que les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes de fonctionnement.

De même, l'analyse des données révèle l'existence pour la mairie d'une capacité d'investissement qui s'est accru de 10 481,7 % sur la période 1999-2003. Cette capacité d'investissement est évaluée à 264,69 FCFA par habitant en 2003 et est ainsi insignifiante au regard des besoins de développement.

L'analyse de l'évolution ainsi constatée de la capacité d'investissement prouve que la commune dispose de ressources insuffisamment exploitées pour son développement. En effet, pour l'exercice 2003, le budget d'investissement est réalisé à hauteur de 27,94 % pour un montant de 2 724 540 FCFA contre une capacité d'investissement de 21 281 799 FCFA. Et pour l'exercice 2004, on obtient au 31/8/04 des dépenses totales d'investissement qui représentent 31,62 % des recettes d'investissement.

## **6.2 Recettes**

Les recettes de la commune sont fiscales et non fiscales. Les L'analyse des recettes totales révèle que :

- les recettes de fonctionnement dépassent celles d'investissement ;
- les recettes totales par habitant sont estimées en 2003 à 981,80 F.CFA par habitant contre 1 011,46 F.CFA par habitant en 2002 soit une baisse de 2,9 %.

### *6.2.1 Recettes fiscales*

La gestion des ressources fiscales est assurée par le service des impôts de Porto-Novo qui a compétence sur la commune d'Avrankou.

Elles sont constituées des impôts directs et indirects que sont :

- La patente ;
- La licence ;
- Le foncier bâti et le foncier non bâti ;
- La taxe sur arme à feu,
- Les autres recettes fiscales
- etc.

La faible performance du recouvrement des recettes fiscales résulte :

- Du dépôt tardif des avis d'imposition de l'exercice fiscal ;

- De l'incivisme fiscal qui persiste toujours au niveau de plusieurs contribuables ;
- Des difficultés de maîtrise du gisement fiscal de la localité en raison des recensements qui ne s'actualisent pas régulièrement et des problèmes d'adressage qui ne permettent pas de retrouver les contribuables ;
- De la diminution de la matière imposable en raison de la fermeture de certains ateliers et boutiques ;
- De l'inachèvement du lotissement.

Pour ces raisons majeures, les recettes fiscales n'ont représenté que 9,4 % des recettes de fonctionnement de l'exercice 2003.

La Patente et la licence constituent les plus importantes sources de revenu fiscal. Elles ont représenté 64,27 % des recettes fiscales de l'exercice 2003.

#### *6.2.2 Recettes non fiscales*

Elles sont principalement constituées :

- De produits du patrimoine ;
- D'impôts et taxes perçues en vertu du titre des recettes diverses ;
- De taxes sur les prestations de services fournies par la Commune.

Elles sont directement recouvrées par la mairie elle-même qui dispose à cet effet de plusieurs structures (les caisses de la mairie, la gendarmerie, des agents collecteurs, etc.). Elles sont perçues au moyen de tickets imprimés et de timbres. Les recettes effectuées sont reversées à la recette perception de la Commune.

Elles ont connu un accroissement important soit 171,67 % entre 1999 et 2003. Le taux annuel moyen d'accroissement est de 22,13 %. Cette performance encourageante résulte de :

- L'augmentation des tarifs des prestations de la Commune ;
- La perception de nouvelles taxes non fiscales (cartes des immigrants, taxe sur l'activité de taxi-moto) ;
- L'efficacité des sensibilisations contre l'incivisme ;
- La mise en place par la mairie d'une brigade de recouvrement ;
- etc.

### **6.3 Dépenses**

Les dépenses totales se sont accrues sur la période (1999-2003) avec un taux annuel moyen de 15,24 %. Elles sont évaluées à 750,99 F.CFA par habitant en 2003 contre 370,10 F.CFA par habitant en 1999 soit un accroissement annuel de 15,20 %.

Par rapport aux dépenses, on constate que le niveau d'investissement est faible soit en moyenne 5,82 % des dépenses totales. On distingue les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

#### *6.3.1 Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement regroupent les achats divers (matériels de bureau, fournitures etc.), le transport (transport du personnel etc.), les services fournis par les tiers (entretiens, réparations, maintenance, frais de formations, études et recherches, fêtes et cérémonies etc.) et les charges du personnel. En 2003, les dépenses de fonctionnement réalisées par la commune d'Avrankou sont estimées à 57.656.879 FCFA soit 95% des dépenses effectuées au cours de ladite année.

#### *6.3.2 Dépenses d'investissement*

Sont éligibles aux dépenses d'investissement de la commune, les travaux de lotissement, la construction de bâtiments, l'achat du matériel de transport et de matériel de bureau. En 2003, les dépenses d'investissement s'élèvent à 2.724.540 FCFA, soit 5% de l'ensemble des dépenses de la commune.

# **CHAPITRE VII**

## **CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE**

Tableau n°6 : Atouts et contraintes de la commune

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<i>Agriculture</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'organisations professionnelles agricoles (UCP et groupements villageois)</li> <li>- Présence de service d'encadrement (CeRPA, ONG, UCP)</li> <li>- Existence de Compétence dans le domaine de plantation et d'exploitation de palmier à huile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de collaboration avec INRAB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de fertilité des sols</li> <li>- Forte pression foncière</li> <li>- Utilisation d'outils aratoires traditionnels</li> <li>- Accès difficile aux intrants agricoles surtout l'engrais</li> <li>- Faible niveau d'intensification agricole</li> <li>- Insuffisance d'encadrement</li> <li>- Forte concentration des terres par une minorité</li> </ul>	
<i>Pêche</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un bas fonds de 16km<sup>2</sup> aménageable</li> <li>- Présence de service d'encadrement (CeRPA, ONG, UCP)</li> <li>- Volonté des agriculteurs de pratiquer la pêche et pisciculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de la direction de génie rural à Porto Novo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de pêcheurs professionnels</li> <li>- Bas fonds et rivières non aménagés</li> <li>- Insuffisance d'encadrement</li> <li>- Difficulté d'accès au bas fonds qui demeure des propriétés privées</li> <li>- Insuffisance des produits halieutiques</li> </ul>	
<i>Elevage</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de pâturage naturel dans le bas fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de cabinets vétérinaires à Porto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de soins vétérinaires</li> <li>- Manque de formation sur l'élevage en général et sur</li> </ul>	

Atouts		Contraintes	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de service d'encadrement (CeRPA, ONG, UCP)</li> <li>- Existence d'un cabinet vétérinaire au chef lieu 'Avrankou</li> </ul>	Novo	<ul style="list-style-type: none"> <li>les soins vétérinaires</li> <li>- Maladies endémiques</li> <li>- Divagation des animaux</li> </ul>	
<i>Education</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités politico administratives favorables à l'éducation des populations</li> <li>- Existence de réserves foncières pouvant abriter les infrastructures publiques</li> <li>- Volonté affirmée des parents à envoyer leurs enfants à l'école</li> <li>- Existence de personnes instruites ayant réussi dans la vie</li> <li>- Existence de ...écoles primaires et de ... collèges d'enseignement secondaire et de centre de promotion rurale de Kouti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une circonscription scolaire à Avrankou</li> <li>- Existence d'écoles d'application à Porto Novo.</li> <li>- Existence d'un centre universitaire à Porto Novo</li> <li>- Existence de programme d'appui à l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance d'enseignants qualifiés dans les écoles et collèges</li> <li>- Insuffisance d'infrastructures et d'équipements scolaires.</li> <li>- Absence d'école d'enseignement technique et professionnel</li> <li>- Faible niveau de revenu des ménages</li> <li>- Poids de la tradition (femmes sont pour la maison)</li> <li>- Inexistence de centres de lecture</li> <li>- Centres d'alphabétisation non fonctionnel</li> <li>- Effectif pléthorique dans les classes</li> <li>- Fort taux de déperdition scolaire surtout des filles</li> <li>- Diplômés sans emploi traînant dans les rues de la Commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilité de pratiquer le commerce des produits pétroliers</li> <li>- Insuffisance de la contribution de l'Etat au budget des écoles et collèges.</li> <li>- Manque de document pédagogique</li> <li>- Manque de projets d'appui à l'éducation</li> <li>- Grève répétée des enseignants</li> </ul>
<i>Santé</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de sept (7) centres de santé publics dans chaque arrondissement</li> <li>- Présence d'un médecin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de directions départementales de la santé à Porto Novo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous équipement et insuffisance des centres de santé</li> <li>- Insuffisance du personnel qualifié de santé</li> <li>- Coût élevé des soins de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration inexistante entre les tradi-praticiens et le personnel de santé</li> </ul>



Atouts		Contraintes	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de l'hôpital El Fated à Porto Novo</li> <li>- Commune choisie pour abriter l'hôpital de zone (Adjarra, Akpro Missérété, Avrankou)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible pouvoir d'achat des populations</li> <li>- Vétusté et délabrement des centres de santé existants</li> </ul>	-
<i>Artisanat et tourisme</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne volonté des artisans</li> <li>- Existence d'organisations d'artisans par corporation</li> <li>- Existence de sites historiques</li> </ul>	Existence de FENAB (Fédération Nationale des artisans du Bénin) Existence du projet route des esclaves	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'équipements</li> <li>- Manque de formation de perfectionnement</li> <li>- Manque de moyens financiers</li> <li>- Produits finis peu concurrentiels-Insuffisance d'aménagement et de valorisation des sites touristiques</li> <li>- Connaissance insuffisante des sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La proximité avec le Nigéria détourne les artisans vers le commerce illicite des produits pétroliers</li> <li>- Concurrence d'autres circuits touristiques</li> </ul>
<i>Eau potable</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de plusieurs sources d'eau (puits, pompes, château d'eau, rivières)</li> <li>- Nappe phréatique accessible (peu profonde)</li> <li>- Volonté des populations de s'abonner à l'eau courante</li> <li>- Existence d'ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de réseau d'adduction d'eau</li> <li>- Pannes régulières des pompes</li> <li>- Insuffisance de puits busés</li> <li>- Consommation plus généralisée d'eau de puits de moins bonne qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de disposer des pompes par le projet d'hydraulique villageoise</li> </ul>	-

Atouts		Contraintes	
<i>Transport</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de 8km de voie bitumée et de 66km de route secondaires</li> <li>- Volonté des autorités politico administratives de lotir et d'ouvrir des voies</li> <li>- Existence de Zémidjan</li> <li>- Existence de taxi auto</li> <li>- Existence de pirogue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de projet d'ouverture et de réhabilitation des voies (PADRO, PDRT)</li> <li>- Appartenance des transporteurs au syndicat des transporteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation des axes routiers et des pistes</li> <li>- Insuffisance de voies d'accès</li> <li>- Inorganisation du secteur de transport</li> <li>- Accidents de circulation</li> <li>- Parking anarchique</li> <li>- Difficulté d'écoulement des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La traversée de la Commune par les transporteurs nigériens</li> </ul>
<i>Electricité</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un début d'électrification</li> <li>- Volonté des populations de s'abonner à l'électricité</li> </ul>	Existence de station électrique à Porto Novo	Couverture insuffisante du réseau électrique	
<i>Téléphone</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de réseau Areeba</li> <li>- Couverture par le téléphone cellulaire fixe</li> <li>- Présence de cabines téléphoniques privées</li> <li>- Couverture de la Commune par les radios locales de proximité</li> <li>- Couverture de la Commune par la télévision nationale</li> </ul>	Existence des agences de l'OPT à Porto NOVO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence de ligne téléphonique conventionnelle</li> <li>- Panne générale des publiphones</li> <li>- Faible couverture du territoire par les réseaux GSM</li> </ul>	-

## **CHAPITRE VIII**

### **PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES**

## 8.1 Promotion de l'économie locale

### 8.2.1 Rôle de la commune

Le rôle de la commune est d'améliorer les capacités de production, de commercialisation et de consommation des agents économiques de la commune en instituant un environnement favorable à la création et à la prospérité des entreprises et activités génératrices de revenus.

De façon concrète, pour promouvoir son économie, la commune doit jouer un :

- *Rôle de proximité* : Connaître, informer, organiser et coordonner les entreprises et autres acteurs de l'économie locale.
  - Organiser les acteurs du développement local
  - Assurer la communication et la mobilisation sociale en faveur de l'entrepreneuriat et des activités génératrices de revenus
  - Favoriser la création de structures, de groupements ou de démarche de type coopératif pour bénéficier des économies d'échelle
- *Rôle d'orientation et planification* : Définir le profil économique
  - Recenser les potentialités et les débouchés
  - Planifier le développement local et le suivi évaluation
  - Mobiliser les ressources (financières, matérielles, humaines etc.)
  - Développer une approche consensuelle et participative des choix économiques
  - Aménager le territoire et développer une politique foncière (définition de zone industrielle viabilisée etc.)
  - Faciliter la mise en œuvre et le suivi des planifications locales
- *Rôle d'appui* : Développer les aides immatérielles
  - Assurer l'appui conseil et les formations
  - Appuyer la création et la promotion des entreprises et des activités génératrices de revenus
  - Faciliter l'accès au crédit
  - Appuyer la commercialisation en favorisant par exemple la création des groupements d'achat ou de commercialisation
- *Rôle de facilitation* : créer un cadre institutionnel fiable
  - Promouvoir les infrastructures socio-économiques

- Faciliter les activités économiques (lois, textes, règlements etc.)
- Attirer les investisseurs par la bonne gouvernance
- Créer et promouvoir un label
- Développer une politique locale attrayante
- Assurer le plaidoyer et développer les partenariats en faveur de la réalisation des projets du PDC

### 8.2.1 *Les acteurs impliqués*

- Les acteurs politiques (Maires, Conseillers communaux, les Chefs d'arrondissement)
- Les acteurs institutionnels, (Services déconcentrés de l'Etat, structures publiques et privées etc.)
- Les acteurs économiques, (Commerçants, Entrepreneurs, producteurs, transformateurs, sociétés, etc.)
- Les acteurs sociaux et culturels, (Chefs traditionnels, les notables, groupes sociaux professionnels etc.)
- Les ONG, les réseaux d'acteurs, etc.

### 8.2.1 *Stratégie actuelle de mobilisation des ressources locales*

La stratégie actuelle de mobilisation des ressources locales repose sur les axes principaux suivants :

- une amélioration des recettes issues des prestations de la mairie : elle se fait par la fourniture par la mairie d'une bonne prestation de services, le renforcement des capacités du personnel, l'équipement du personnel et la sensibilisation sur la conscience professionnelle ;
- un accroissement significatif du taux de recouvrement des taxes par l'élargissement de l'assiette fiscale, la sensibilisation de la population et l'unicité de la caisse (gestion transparente) ;
- une implication de la diaspora par une identification des fils de la commune résident soit dans les autres localités du Bénin soit hors du Bénin.

### *8.2.1 Stratégie future de mobilisation des ressources locales*

La stratégie future de mobilisation des ressources locales repose sur les axes principaux suivants :

- un renforcement de l'implication de la diaspora dans les activités de développement de la commune ;
- une poursuite de l'amélioration des recettes et de l'accroissement de l'assiette fiscale ;
- une organisation en filières des spéculations qui s'y prêtent le mieux ;
- une mise en œuvre des dispositions sécuritaires pour les transports transfrontaliers des produits venant du Nigéria.

## **8.2 Valorisation des filières porteuses**

### *8.2.1 Principales filières porteuses de la commune*

La confrontation des atouts, contraintes, menaces et opportunités de la commune d'Avrankou a permis le choix des cinq filières importantes suivantes :

- Volaille : qu'il soit de race améliorée ou locale, l'élevage de la volaille est présent dans tous les ménages. Actuellement, un projet intercommunal d'appui à la production de volaille est élaboré pour l'ensemble des communes de Adjarra, Avrankou, Ifangni et Porto-Novo ;
- Palmier à huile : c'est une culture d'exportation. Aujourd'hui, il a pris d'ampleur dans la commune d'Avrankou. Il génère des revenus importants aux exploitants. Comme le manioc, elle reste limitée par la faible disponibilité en terres agricoles et leur gel par les lotissements ;
- Pisciculture : la commune d'Avrankou est ceinturée par des plans d'eau. Cette potentialité a besoin d'être valorisée ;
- Cultures maraîchères : idem pour la pisciculture

### *8.2.2 Filière levier de développement de la commune*

#### *Choix de la filière levier*

Parmi les cinq filières importantes de la commune, la filière choisie pour être de développement communal est le couplage de la volaille et le porc.

#### *Intrants et disponibilité*

Les principaux intrants nécessaires au développement de la filière volaille/porc et leur disponibilité sont présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau n°7** : Intrants de la filière volaille/porc et leur disponibilité

Intrants	Niveau de disponibilité			Lieu de disponibilité
	Faible	Moyen	Elevé	
Poussins d'un jour		X		Nigéria
Provende			X	Nigéria Centre Songhai

Source : Monographie communale, 2006

### *Extrants et commercialisation*

Les extrants directs et indirects de la filière volaille et les débouchés potentiels pour leur écoulement est présenté dans le tableau ci-après.

**Tableau n°8** : Extrants de la filière volaille et leur écoulement

Extrants directs et indirects	Importance du marché			Lieu d'écoulement potentiel
	Faible	Moyen	Elevé	
Poulet sur pied			X	Porto-Novo, Nigéria, Communes environnantes
Viande de poulet		X (à cause de la grippe)		Porto-Novo, Nigéria, Communes environnantes
Œufs			X	Porto-Novo, Nigéria
Viande de porc			X	Porto-Novo, Cotonou, Communes environnantes

Source : Monographie communale, 2006

### *Rentabilité de la culture*

Une étude de rentabilité conduite en atelier interne avec les professionnels de l'élevage a montré que l'élevage de volailles et de porcs constitue un placement intéressant. Le taux de rentabilité interne est supérieur à celui pratiqué par les banques et mêmes les institutions financières de la place.

### 8.2.3 Approche communale de valorisation de la filière levier

L'implication de la commune dans la valorisation de la filière levier se situe à trois niveaux :

#### - *Production* :

- Facilitation à l'acquisition des intrants (provende, poussins etc.) par une organisation de leur transport ;
- Appui technique à la professionnalisation des éleveurs (formation, appui conseils, etc.) ;
- Initiation d'étude sur le niveau de production et l'identification des éleveurs ;
- Facilitation du financement de l'activité à grande échelle.

#### - *Transformation/conservation*

- Facilitation à l'acquisition des équipements de transformation des produits d'élevage (fabrique de saucisse de volaille etc.)
- Amélioration du système de restaurations à base de porcs et volailles

#### - *Commercialisation*

- Création d'un label pour la qualité de la préparation de la viande de volaille soit sous la forme de saucisse ou de grillade ;



# **CHAPITRE IX**

## **PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

### **9.1 Evolution des potentialités de la commune**

Quatre potentialités donnent à la commune d'Avrankou des avantages significatifs par rapport à beaucoup d'autres communes du Bénin :

- le partage de la frontière et la proximité du Nigéria ;
- la disponibilité des voies fluviales et terrestres ;
- une diaspora importante et mobilisée ;
- la compétence accumulée avec le temps des éleveurs
- une population jeune et enthousiaste

### **9.2. Perspectives de développement économique de la commune**

Les perspectives de développement économique reposent sur l'utilisation optimale des potentialités dans un cadre spatial défini par le Schéma Directeur d'Aménagement de la commune.

En effet, le caractère périurbain de la commune l'autorise à s'investir dans des spéculations peu consommatrices d'espace et la petite industrie. Il s'agit d'activités familiales dont l'accompagnement par la commune est nécessaire pour leur assurer une bonne performance.

La maîtrise des coûts de production par les exploitations familiales devra être facilité par l'accès à meilleur prix aux facteurs essentiels de production que sont l'énergie, l'eau, le transport. Les performances affichées par commune pour rendre disponibles ces facteurs de production sont constantes durant les deux dernières années.

Ainsi, la commune pourra espérer atteindre une production industrielle et favoriser l'installation de petites et moyennes industries alimentaires.

## CONCLUSIONS GENERALES

La position géographique stratégique de la commune d'Avrankou fait d'elle un carrefour de transit entre le Nigéria et les communes du Bénin. Cette position confère à la commune une fonction importante dans l'économie intercommunale. Mais les routes et des pistes de la commune, dans leur état actuel, n'accompagnent pas cette fonction.

Le mode de tenure foncière basé sur la propriété foncière et la faible disponibilité de l'espace agricole ont orienté les choix économiques de la commune. En effet, les filières importantes choisies par la commune pour impulser son propre développement ne sont pas consommatrice d'espace. Non seulement ces filières intègrent naturellement le genre, mais également elles font partie du quotidien, à des degrés divers, des activités des ménages et des familles.

Mais pour jouer le rôle de moteur de développement de la commune, les filières volaille/porc choisies ont besoin d'être accompagnées par la commune. A ce titre, cette dernière, dans le cadre de la promotion de son économie locale, doit accompagner les filières tant au niveau de la production, de la transformation/conservation que de la consommation.

La très jeune population de la commune impliquer dans la promotion de l'économie n'est pas affecté par la santé.